



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	11
Absents excusés :	1

Séance du 5 Février 2018 Convocation du 30 Janvier 2018

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

**Membres
présents :**

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, DORER Eric, WEBER Jean-Claude,
MATTERN Céline, BASTIAN Cédric, REGENASS Hubert.

**Membre absent
excusé :**

FELS-BERNHARDT Estelle donne procuration à UNTERSTOCK Stéphane.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Fixation des taux de contributions 2018.
4. Approbation des comptes de gestion 2017.
5. Approbation du compte administratif 2017-Affectation du résultat :
-Budget commune
-Budget annexe : Lotissement.
6. Remise gracieuse des indus suite à une erreur Administrative.
7. Encaissement chèque.
8. Acceptation du montant des attributions compensatoires définitives versées par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.
9. Délibération approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud.
10. Approbation devis et factures.
11. Groupe de travail.
12. Divers.

01/18 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017.

Cela n'étant pas le cas nous pouvons passer aux signatures.

02/18 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Christophe BAEHREL, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

03/18 Fixation des taux de contributions 2018.

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 4 axes pour l'année 2018.

La lourde pression fiscale et les difficultés économiques actuelles ont incité les membres du Conseil Municipal à maintenir inchangé le taux des 4 taxes d'imposition, à savoir :

- pour la taxe d'habitation : 12,66 %
- pour le foncier bâti : 5,79 %
- pour le foncier non bâti : 31,48 %
- pour le CFE (cotisation foncière des entreprises) : 20,15 %

04/18 Approbation des comptes de gestion 2017

M. le Maire présente les comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor de Wasselonne pour la commune et le lotissement.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

- *approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017 pour la commune et le lotissement.*
- *approuve le compte de gestion de liquidation pour le lotissement.*
- *donne quitus au comptable du trésor pour sa gestion durant cet exercice.*

05/18 Approbation du Compte Administratif 2017 – Affectation du Résultat 2017

M. le Maire présente le Compte Administratif 2017 pour les différents budgets.

Budget Commune :

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	607 473.36 €	
	Recettes	1 023 910.83 €	
	Excédent de fonctionnement 2017		416 437.47 €
	Excédent d'exploitation antérieur reporté 2016		285 098.00 €
	Soit un Excédent de fonctionnement global 2017		701 535.47 €
Investissement	Dépenses	198 477.39 €	
	Recettes	177 866.80 €	
	Déficit d'Investissement 2017		-20 610.59 €
	Solde d'exécution négatif pour 2016		-23 254.01 €
	Soit un Déficit d'investissement global 2017		- 43 864.60 €
Résultat de l'exécution du budget – Excédent au 31/12/17			657 670.87 €

Après que M. le Maire ait quitté la salle, M. Stéphane UNTERSTOCK, Adjoint au Maire, soumet le compte administratif présenté par M. le Maire à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et en dehors de la présence de M. le Maire

- *approuve le compte administratif 2017*

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat au Budget Primitif 2018 comme suit :

Calcul du Besoin en Financement

- Ligne 001 au 31/12/2017 :	- 43 864.60 €
- Restes à réaliser dépenses	- 11 903.19 €
- Restes à réaliser recettes	+ 0,00 €
Besoin de financement	= - 55 767.79 €

- *Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) :*

55 767.79 €

- *Affectation à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2018 :*

645 767.68 €

Budget annexe : lotissement Engergasse :

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

- **Recette de fonctionnement 2017 : 231 846,97**
 - Dépenses de fonctionnement 2017 : - 507 224,36
 - Excédent de fonctionnement 2016 reporté en 2017 : 275 377,39
 - Solde : 0

- **Recettes d'investissement 2017 : 250 000 euros**
 - Dépenses d'investissement 2017 : 0
 - Déficit d'investissement 2016 reporté en 2017 : 250 000 euros
 - Solde : 0

Après que M. le Maire ait quitté la salle, M. Stéphane UNTERSTOCK, Adjoint au Maire, soumet le compte administratif présenté par M. le Maire à l'approbation du Conseil Municipal qui l'adopte à l'**unanimité** des membres.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2017,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et en dehors de la présence de M. le Maire

- **approuve le compte administratif 2017**

- Après l'approbation, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lorsque les Comptes de Gestions 2017 seront validés et signés électroniquement, la trésorerie procédera à la clôture du budget du Lotissement.

06/18 Remise gracieuse des indus suite à une erreur Administrative

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à une erreur administrative survenue au 1^{er} janvier 2013 pour la révision des loyers de 4 locataires et signalée par le trésor public de Wasselonne. Les loyers de ces 4 locataires sont erronés depuis cette date,

En effet, il y a des régularisations importantes (sur la période 2013-2017 non prescrite), à savoir:

- 356,33 € pour M et MME PHILIPP
- 425,95 € pour M. GEORGE
- 113.82 € pour MME GODIE
- 2 260,11 € pour M. JAEGER

Vu les montants élevés des indus

Le Conseil municipal décide, après discussion ;

- *de ne pas demander aux locataires le remboursement de ces indus*
- *de donner un avis favorable à la remise gracieuse de ces montants*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

07/18 Encaissement chèque

M. le Maire informe les membres présents de la vente à l'amiable d'acacias sur pieds à M. Gérard BODEMER, domicilié au 7 route de Kuttolsheim 67520 NORDHEIM pour un montant de 60 euros.

L'ensemble du conseil accepte ce chèque.

08/18 Acceptation du montant des attributions compensatoires définitives versées par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment l'article 35,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V qui dispose que l'établissement public de coopération intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation,

VU la délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017 du conseil de communauté instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique,

VU la délibération n° 07/2017 du 11 Janvier 2017 du conseil de communauté fixant le montant des attributions compensatoires provisoires à verser aux communes membres,

VU la délibération n° 164/2017 du 26 septembre 2017 modifiant le montant des attributions compensatoires provisoires pour l'année 2017, en raison d'erreurs de saisies et de montant,

VU la délibération n° 187/2017 du 19 Décembre 2017 du conseil de communauté fixant le montant définitif des attributions compensatoires pour l'année 2017

CONSIDERANT que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur E.P.C.I. lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique et qu'il

s'agit d'une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative,

CONSIDERANT qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

CONSIDERANT également que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

CONSIDERANT par ailleurs qu'il appartient au conseil de communauté d'arrêter le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la CLECT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE le montant définitif des attributions compensatoires pour l'année 2017, d'un montant de **75 262.00 €** versées par la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble à la commune de NORDHEIM

09/17 Délibération approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de

développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud.

10/18 Approbation devis et facture

Dans le cadre de la rénovation du club vestiaire, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Willy LEISSNER pour le remplacement de l'éclairage au club house et ce, pour un montant de 990.00 euros HT.

La commission a approuvé le devis en date du 29 janvier 2018.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire présente trois devis pour le remplacement du garde-corps au niveau du Club House :

- CREAVISION pour un montant de 5 291.67 euros HT
- TSCHOEPPE pour un montant de 6 290.70 euros HT
- GLASSOLUTIONS WEHR pour un montant de 6 291.64 euros HT

La commission a approuvé le devis de CREAVISION en date du 29 janvier 2018.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise RUFFENACH pour l'acquisition d'un matériel de désherbage thermique polyvalent pour un montant de 2 590.00 euros TTC.

M. le Maire précise que cet investissement sera subventionné par la FREDON dans le cadre de la démarche « zéro phyto ».

L'ensemble du conseil approuve ce devis.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise RENOVA pour l'entretien du terrain de foot pour un montant de 3 880.00 euros HT.

Monsieur le Maire présente un second devis de l'entreprise RENOVA pour la fertilisation du terrain de foot pour un montant de 2 052.00 euros HT.

L'ensemble du conseil approuve ces devis.

Monsieur le Maire présente un devis de Monsieur Marc BAUMANN, expert d'orgues, concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le relevage des orgues de l'Eglise pour un montant de 2 800.00 euros HT. Il lui appartiendra de rédiger le cahier des charges et de suivre le chantier.

L'ensemble du conseil approuve ce devis.

A plusieurs reprises le chauffage du groupe scolaire a connu des pannes.

Une intervention urgente s'impose.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise S-GTEB pour le diagnostic de la chaufferie pour un montant de 325.00 euros HT.

L'ensemble du conseil approuve ce devis.

11/18 Groupe de travail

- Une commission s'est réunie en date du 29 Janvier 2018 afin d'étudier le compte administratif en vue de la séance du conseil municipal.

12/18 Divers

- Monsieur le Maire avise les membres présents que le marché pour la rénovation de l'éclairage public de la route des Nobles et route de Kuttolsheim a été publié en date du 22 janvier 2018. Les entreprises ont jusqu'au jeudi 22 février 2018 pour déposer leur offre. La commission d'ouverture des plis se réunira en date du 26 février 2018 à 20h00 en Mairie pour étudier les propositions en présence de M. SCHEER, chargé du dossier au niveau des services énergétiques de l'ES.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un e-mail reçu en date du 29 janvier par Mme DE BUYST, domiciliée rue des cerises au sujet des nuisances sonores causées lors la distribution du journal le matin.
- Monsieur le Maire évoque la demande de Mme COSTA OLIVEIRA, propriétaire des parcelles AH N°339, 384 et 386 rue de l'Emetteur et, qui déposera prochainement un permis de construire. En effet, comme la municipalité s'y était engagée, elle financera l'aménagement de l'entrée de la parcelle, comme cela a été fait pour la maison voisine. Mme COSTA OLIVEIRA souhaiterait déplacer légèrement ladite entrée pour

- passer en partie sur la propriété communale. Les conseillers estiment qu'il y a lieu de faire preuve de prudence et, avant toute décision ils envisagent de se rendre sur place.
- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Mme Chantal JEANPERT suite à notre demande de subvention concernant le renouvellement de l'éclairage public.
 - Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du GSETFA concernant la mise en œuvre des travaux en forêt communale.
 - Monsieur le Maire informe les membres présents que le permis de M. Michel DISS a reçu un avis défavorable de la part des services instructeurs. Le pétitionnaire sera reçu par le Maire et M. BURG Eric, adjoint chargé de la ruralité.
 - Monsieur le Maire annonce aux membres présents les résultats du sondage concernant l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine :
76 % de participation : 29 % pour le maintien de la semaine à 4,5 jours contre 71% pour le retour au 4 jours.
 - Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil qu'une réunion de commission réunie sera programmée le lundi 19 février 2018 afin de préparer le budget 2018.
 - Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier émanant de l'association de chasse du Kochersberg déplorant la destruction de nombreuses haies sur le lot de chasse, ce qui fragilise et menace la préservation du gibier sur le territoire.
 - Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Pasteure de Wangen, Madame Laurence HANN, qui tient à remercier la commune pour l'accueil qui leur a été réservé lors de la manifestation du 1^{er} dimanche de l'aveut.
 - Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association des Maires au sujet du programme de formations 2018 dont peuvent bénéficier les élus dans le cadre du DIF. Il les invite à consulter le document.
 - Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la trésorerie de Wasselonne parvenu en fin d'après-midi relatant les soucis de trésorerie de l'Association Foncière. Après discussion, l'ensemble des membres présents décide de verser la subvention annuelle de 4 000 euros immédiatement et ce, avant le vote du budget.

La séance est levée à 21H45.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 8 février 2018

Le Maire
Original Signé